



**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 AVRIL 2020
16H00**

EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2020-014

Thème : AMENAGEMENT URBAIN

Objet : CONCESSION D'AMENAGEMENT ZAC EST RIVE SUD - MISE A DISPOSITION DE L'ETUDE D'IMPACT ACTUALISEE ET DE L'AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE - MODIFICATION DE LA PERIODE ET DES MODALITES DE MISE A DISPOSITION

L'an deux mille vingt, le 27 avril, le conseil municipal de la Ville de SETE, légalement convoqué le 21 avril 2020, s'est réuni à la Salle Plantevin (Hôtel de Ville), sous la présidence de Madame Anne de GRAVE, Adjointe.

Etaient présents : Anne de GRAVE, Jocelyne VILLA-GIZARDIN, Hervé MERZ, Corinne PARAIRE - AZAIS, Romain FERRARA, Michel BODART, Vincent SABATIER, Patrick ANDRE, Blandine AUTHIE, Sébastien PACULL, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Sébastien ANDRAL, Sébastien DENAJA, Roger SILVA

Etaient absents ayant donné pouvoir : Emile ANFOSSO et Lydie DI CRASTO-MANCUSO donnent pouvoir à Blandine AUTHIE, Marie DE LA FOREST et Corinne DAMBIELLE-MOSLER donnent pouvoir à Anne de GRAVE, Gérard CASTAN et Jean-Claude GROS donnent pouvoir à Romain FERRARA, Catherine MARAVAL et Tina CANDORE-PELIZZA donnent pouvoir à Vincent SABATIER, Christelle ESPINASSE et collette GUIRAUDOU-JAMMA donnent pouvoir à Jocelyne VILLA-GIZARDIN, Gérard NAUDIN et Jean-Marie TAILLADE donnent pouvoir à Michel BODART, Céline DROUET – PAILHES et Christine SIMON-AUBRY donnent pouvoir à Corinne PARAIRE – AZAIS, Claude MUSLIN et Elyane MICHEL-SARDA donnent pouvoir à Hervé MERZ, Manuela BASCOU et Jocelyne CASSANY donnent pouvoir à Patrick ANDRE, François LIBERTI et Marion JEANNE donnent pouvoir à Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Jean-Luc BOU donne pouvoir à Sébastien ANDRAL, Marie-Christine VION-LECLERC et Christian DALMON donnent pouvoir à Sébastien DENAJA, Francine LOPEZ-COMMENGÉ et Gaétan LIGUORI donnent pouvoir à Sébastien PACULL,

Etaient absents : François COMMEINHES, Dominique CHABANEL – VIE, Rudy LLANOS, Virginie ANGEVIN

Monsieur Romain FERRARA est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Monsieur Hervé MERZ s'exprime en ces termes :

Par délibération du 19 juin 2019, le conseil municipal a fixé les modalités de mise à disposition de l'étude d'impact actualisée de la ZAC Est Rive Sud dans le cadre de la modification du dossier de réalisation de la ZAC.

La présente délibération est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de MONTPELLIER dans le délai de deux mois à compter de sa notification/publication.

En effet, la SA Elit, concessionnaire de la ZAC, a engagé, à la demande de la ville de Sète lors de l'approbation du CRAC 2017 en date du 19 novembre 2018, l'actualisation du dossier de réalisation de la ZAC.

Dans ce cadre, conformément à l'article L122-1-1 du code de l'environnement, la SA Elit se doit d'actualiser l'étude d'impact afférente à cette opération. En outre l'étude d'impact constitue une pièce à part entière de la demande de déclaration d'utilité publique pour laquelle le conseil municipal du 8 avril 2019 a autorisé M. Le Maire à déposer une nouvelle demande auprès du Préfet.

L'étude d'impact actualisée a donc été déposée à la Préfecture dans le cadre de l'instruction de la déclaration d'utilité publique le 29 mai 2019.

L'article R.122-9 du Code de l'environnement prévoit que l'étude d'impact et les avis afférents sont insérés dans les dossiers soumis à enquête publique ou à participation du public par voie électronique conformément à l'article L. 123-19. La ville de Sète et son concessionnaire, la SA Elit, doivent mettre à disposition du public cette étude, ses annexes, son rapport non technique, l'avis de l'autorité environnementale accompagné d'un mémoire de réponse et de toutes les pièces relatives à la concertation du public sur cette opération par voie électronique.

La délibération du conseil municipal du 19 juin 2019 prévoyait que l'ensemble des documents seraient mis à la disposition du public du 1^{er} au 31 octobre 2019.

Cependant, la préfecture a communiqué l'étude d'impact à l'autorité environnementale le 18 octobre 2019. L'autorité environnementale a rendu son avis le 21 décembre 2019.

La mise à disposition n'a donc pas pu avoir lieu durant la période définie.

Il est proposé de modifier les modalités de mise à disposition de l'étude d'impact, de ses annexes, de son rapport non technique, de l'avis de l'autorité environnementale accompagné d'un mémoire de réponse et de toutes les pièces relatives à la concertation du public sur cette opération, comme suit :

L'ensemble de ces documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la ville de Sète (www.sete.fr), du 2 mai au 2 juin 2020 inclus.

La délibération devra être affichée devant l'hôtel de ville la Mairie et publiée sur le site internet précité durant la même période. Dans le contexte de crise sanitaire du Coronavirus Covid-19 il est décidé de renforcer le dispositif d'information sur cette mise à disposition en publiant une publicité par voie de presse locale sur le mise en œuvre de cette participation.

L'ensemble des questions et observations peuvent être adressées par voie postale à la SA Elit, au 149 quai d'Orient 34200 SETE ou par voie de mail sur la messagerie : contact@saelit.net jusqu'au 2 juin inclus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

ABROGE

la délibération en date du 19 juin 2019 approuvant les modalités de mise à disposition de l'étude l'impact actualisée de la ZAC Est Rive Sud et de l'avis de l'autorité environnementale

Secrétariat Général



ville de **sète**

ADOPTE

les modalités de mise à disposition de l'étude d'impact actualisée de la ZAC Entrée Est Rive Sud, de son rapport non technique, de ses annexes, de l'avis de l'autorité environnementale accompagné d'un mémoire de réponse et des pièces relatives à la consultation du publique ainsi que la nouvelle période de mise à disposition du 2 mai au 2 juin 2020 inclus.

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
La Directrice Générale Adjointe des Services



Anne GOUDOU